

par les médicaments et les appareils s'est légèrement accrue, passant de 11 % en 1975 à 13 % en 1985, tandis que la catégorie «tous autres frais concernant la santé», qui englobe l'hygiène publique, les immobilisations, la recherche et l'administration des régimes d'assurance, ont représenté 12 % ou 13 % des dépenses dans chacune des années de la période visée.

Le développement dans tout le Canada, de régimes d'assurance gouvernementale en matière de soins de santé (soins hospitaliers, services de médecins et, dans les provinces, de diverses autres catégories de soins, tels que les soins dentaires et les médicaments prescrits), a considérablement accru la part du coût national des services de soins de santé que les pouvoirs publics assument. En 1960 (lorsque l'assurance-hospitalisation était déjà bien implantée), les gouvernements ont payé .42¢ pour chaque dollar dépensé pour ces services; en 1975, leur contribution s'élevait à .76¢, et elle est restée stable (à un cent près) pendant la décennie suivante.

### 3.6 Services internationaux de la santé

Par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Canada participe aux activités des ministres de la Santé du Commonwealth, à celles de l'Organisation panaméricaine de la santé,

s'implique au niveau de l'Organisation mondiale de la santé, travaille avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'avec des organismes intergouvernementaux dont les programmes visent, pour une large part, la santé. En outre, le ministère fédéral susmentionné participe à des échanges bilatéraux avec d'autres pays et adhère à plusieurs organismes internationaux qui s'occupent de politiques sociales.

Chaque année, des experts canadiens en hygiène publique et en sciences de la santé assument, à l'étranger, des fonctions de conseillers ou de consultants spéciaux à la demande de l'Organisation mondiale de la santé ou à celle de l'Organisation panaméricaine de la santé ou encore de l'un des autres services analogues.

Santé et Bien-être social Canada applique divers règlements aux termes d'ententes conclues entre le Canada et certains autres pays. Ce ministère s'occupe aussi du maintien et de la diffusion des normes concernant les produits biologiques, les vitamines et les hormones; il assume également certaines fonctions relatives à la Convention internationale sur les stupéfiants. Différents ministères et organismes provinciaux prennent également part à ces activités par l'entremise du Comité consultatif fédéral-provincial en affaires internationales de santé.

#### Sources

Direction des systèmes d'information, Direction générale des politiques, des communications et de l'information, Santé et Bien-être social Canada; Division de la santé, Secteur de la statistique sociale, Statistique Canada.